

PRÉSENTATION

La Décision 1934/2000/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 juillet 2000, déclare l'année 2001 Année Européenne des Langues et son principal objectif est de sensibiliser les gens sur l'importance de la diversité linguistique et culturelle au sein de l'Union Européenne, cette diversité faisant partie de sa richesse collective, et de promouvoir l'apprentissage des langues comme une clé du développement personnel et professionnel des habitants de cette Union.

La langue catalane est un patrimoine culturel et un élément d'identité que la Catalogne et les Îles Baléares partagent et avec laquelle elles ont fait, au cours des siècles, avec une voix originale et propre un apport précieux à la culture européenne et universelle. Le catalan constitue une partie du patrimoine linguistique et culturel européen et, sans lui, l'Europe serait différente. Elle serait assurément moins riche et moins plurielle qu'elle ne l'est.

Dans ce sens, la politique de support à la langue catalane, qui ne reçoit pas toujours la compréhension et la solidarité qu'elle mériterait de la part des institutions espagnoles et européennes, et que réalisent le gouvernement catalan et celui des Îles Baléares contribue d'une façon efficace à la préservation de la diversité linguistique de l'Europe et de son patrimoine collectif.

Pour des circonstances historiques diverses et pour des raisons politiques et démographiques que nous connaissons bien, ni la langue catalane, ni la création culturelle qui s'exprime par son biais ne sont suffisamment reconnues ni au sein de l'État espagnol ni au sein de l'Europe, ce qui en entrave sa reconnaissance.

Le gouvernement des Îles Baléares et celui de la Catalogne ont pensé qu'il était bon d'entreprendre différentes actions pour commémorer ensemble, du point de vue de la langue catalane, l'Année Européenne des Langues et ils ont pensé qu'il était bon de faire connaître

certaines des références de base de la langue catalane ainsi que de l'aranais dans le contexte européen.

Le catalan est une langue tout à fait adaptée aux besoins de la société moderne, comme le prouve le fait d'être la dix-neuvième langue du monde ayant une présence sur Internet; c'est, en outre, une langue ayant une riche tradition littéraire et culturelle et une grande capacité de création, comme le prouve le fait d'être la dixième langue de départ la plus traduite du monde. Par ailleurs, le nombre de résidents sur les territoires où elle est officielle en fait la septième langue de l'Union Européenne et lui donne un poids démographique plus important que celui des langues officielles de six des états qui feront partie de la Communauté les prochaines années. Même si le catalan n'est pas une des langues officielles de la Communauté, il l'est d'un état souverain, l'Andorre, et avec le castillan, c'est la langue de trois communautés autonomes. En plus, le 11 décembre 1990, le Parlement Européen a approuvé une résolution qui en reconnaît sa valeur.

En outre, en Catalogne, le territoire du Val d'Aran a une langue propre l'aranais, modalité de la langue occitane, que les institutions reconnaissent et préservent.

Nous espérons que cette publication, promue par le gouvernement catalan et celui des Îles Baléares contribuera à la diffusion de la connaissance de la réalité de la langue catalane et à lui faire une place dans le contexte européen de sorte qu'elle soit mieux appréciée comme une partie indispensable du Patrimoine culturel de l'Europe.

JORDI VILAJOANA
Conseiller de Culture
Généralité de Catalogne

DAMIÀ PONS
Conseiller d'Éducation et de Culture
Gouvernement des Îles Baléares